



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Webinaire : recruter et intégrer  
un apprenti dans le secteur public**

20 juin 2023 – Transcription

CR

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 0:30

Bonjour à toutes et à tous, merci de votre présence pour ce webinaire qui s'intitule « Recruter et intégrer un apprenti dans le secteur public. » Vous le savez, l'apprentissage c'est avant tout une formation qui se déroule en alternance avec une partie dans un centre de formation, avec des enseignements théoriques et une pratique professionnelle qui se déroule dans une entreprise ou une administration. C'est un dispositif qui a démontré sa grande efficacité pour l'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active et c'est la raison pour laquelle le président de la République a fixé un recrutement, d'avoir à fixer un objectif, d'avoir 1000000 d'apprentis à l'issue du quinquennat, en 2027 donc.

CR

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 1:59

Et il y a des objectifs un peu spécifiques qui ont été fixés, d'une part pour la filière numérique qui est une filière en tension et également pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap, qui doivent représenter 6% des recrutements. Donc ce webinaire il a été pensé pour vous apporter des réponses sur les modalités de déploiement de l'apprentissage dans la fonction publique. On vous présentera les outils, les conditions de la mise en place de cet apprentissage et il y aura aussi un temps de questions réponses.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CR Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 2:39**

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant, nous avons le plaisir d'avoir avec nous Nawelle Gasmi, et peut-être même aussi Houssine Gartoum qui viendront nous présenter la plateforme Célia de dématérialisation des contrats d'apprentissage. Nous avons aussi avec nous Marion Martin, responsable de projets égalité des chances et apprentissage à la DGAFP, qui viendra vous présenter cette politique avec un focus sur le recrutement des apprentis en situation de handicap grâce à Nathanael Biya, responsable politique handicap, à la DGAFP également.

**CR Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 3:20**

3e point de l'ordre du jour, un employeur, le ministère des armées viendra présenter avec Madame Florence Combe, sous directrice de la gestion du personnel. Enfin, Manon Gauvin, apprenti à la DGAFP, viendra nous présenter son expérience en tant qu'apprenti.

**CR Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 3:43**

Et puis nous serons là après à l'issue à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

**CR Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 3:51**

Donc sans attendre, je vais commencer par passer la parole à Nawel Gasmi et Houssine Gartoum pour la plateforme Célia.

 **GASMI, Nawelle (DGEFP) 4:02**

Bonjour à tous, alors je vois qu'il y a pas mal de monde qui nous ont rejoint. Est ce qu'on peut passer à la slide suivante s'il vous plaît super donc je suis donc merci



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Catherine pour cette introduction donc je suis bien Nawelle Gasmi, chef de projet au sein de la 2EFP. C'est moi qui m'occupe du coup de la plateforme Célia donc Célia qui est une plateforme de saisie en ligne des contrats d'apprentissage pour les employeurs publics et aussi les CFA.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 4:41

Et cette plateforme a maintenant un peu plus d'un an. Je pense qu'on peut passer sur la suivante, donc vous propose de présenter Célia et ensuite vous faire une démonstration rapide de la plateforme. Vous aurez ensuite tous les liens nécessaires pour aller plus loin et un contact de l'assistance si vous avez des questions pour. Pour approfondir le sujet. Donc vous je vous propose de commencer par une vidéo.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 6:43

Merci donc en quelques mots, Célia est donc une plateforme qui est accessible à tous les employeurs publics pour tout le monde, pour tous les contrats, que ce soit donc des contrats initiaux, des avenants et aussi des ruptures. C'est un processus donc qui est dématérialisé de la création du dossier jusqu'à la télétransmission à la DEETS, en passant ensuite par la suite pour le retour suite au dépôt donc c'est à remplissage qui est faciliter en fait du dossier via des on verra un peu plus tard dans la.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 7:14

Démonstration des champs en autocomplétions la mise en place aussi de la signature électronique qui reste une signature en option, la transparence sur l'avancement de votre dossier avec la mise à jour des statuts en temps réel et pour toute difficulté, une assistante qui est disponible depuis le portail de l'assistance par formulaire ou aussi par téléphone sur le numéro vert qui s'affiche sur votre écran. Je vous ai aussi mis donc le mode opératoire de Célia qui vous permettra de vous guider pas à pas sur la rapidité du traitement. Les transmissions se font sans délai et dès que votre dossier est complet, il peut-il peut être télétransmis et ensuite instruit par la DEETS sous l'adresse qui est en charge de votre dossier.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 8:06

On remarque que 70% des dossiers sont traités en moins 10 jours et que 5% des contrats qui sont déjà créés sur Célia 12000. Donc on vous invite forcément à utiliser cette plateforme et c'est pour ça qu'on vous a remis l'adresse juste en dessous.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 8:29

Donc je vais passer maintenant à une rapide démonstration pour avoir accès à l'application, c'est très simple, il vous suffit de votre siret et d'un email valide. C'est un compte qui est nominatif et vous pouvez accéder au contrat que vous saisissez que ce soit les vôtres ou ceux qui sont partagés par vos collaborateurs ou 1 CFA. On nous pose souvent la question, s'il est possible de créer un contrat, un contrat pour insérer différent que celui qui a été utilisé par la création ?



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 9:00

Oui, je vous réponds oui. Il est possible de créer un compte, de saisir des contrats avec des Sirets différents et on prend souvent l'exemple du charge RH qui est inscrit sont qui était inscrit avec un siret et qui peut recruter des apprentis avec plusieurs établissements de son entreprise.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 9:23

Donc pour créer votre compte, il suffit de se rendre sur l'application, de renseigner le siret de votre établissement. Et il suffit ensuite de compléter l'affiche avec votre Email et les données d'identification. Vous allez ensuite recevoir un email de confirmation et à partir de là vous allez accéder au tableau de bord de Célia qui s'affiche comme vous pouvez le voir là à l'écran, vous pouvez cliquer pour créer un nouveau dossier. Et si on prend l'exemple, par exemple, de Pierre Simon qui est né, qui est né en 95, qui est un contrat avec la mairie de Paris, du premier septembre 2023, jusqu'au 31 août 2025, et que le CFA qui en charge de sa formation, c'est la société d'enseignement professionnel du Rhône. Donc vous allez voir que le dossier se complète en 4 étapes. Le premier, c'est la saisie du Cerfa, ensuite la signature.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 10:41

Le cerfa peut être imprimé, téléchargé à tout moment, donc vous verrez qu'un maximum d'informations se fait à l'aide du siret.

Vous pouvez aussi suivre l'indicateur de complétion de la section, qui vous permet de vraiment vous vous donner l'état des lieux de de votre dossier et de retrouver aussi les facilement les chants manquants avec le bouton.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 11:15

On a mis aussi en place des listes déroulantes pour simplifier la saisie.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 11:22

Et des contrôles de format tels que les numéros de téléphone, les emails ou encore des contrôles de cohérence sur les dates de début de contrat, les dates d'anniversaire, pour que justement on évite toutes les erreurs de saisie ou des éventuelles coquilles.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 11:41

On a aussi des périodes de rémunération qui sont proposées automatiquement, donc c'était le bloc rémunération qui est saisi en fonction. Et il ne vous reste plus qu'à adapter le montant à l'aide en fait soit de la saisie manuelle ou alors des flèches.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 12:12

Vient ensuite le moment de la signature. À partir du moment où vous avez rempli l'ensemble du Cerfa, vous allez passer à l'étape suivante et à la signature, vous avez le choix entre signature électronique et le la signature papier.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 12:28

Sur le mode électronique, il suffit donc de renseigner l'ensemble des coordonnées de votre signataire et cliquer sur démarrer la procédure électronique. Une notification est alors envoyée à chaque signataire avec un lien de la plateforme de notre partenaire à la plateforme usine. Et nous avons aussi la possibilité de rajouter la fonction du signataire que vous trouvez aussi dans le cerfa qui est généré et signé. Rapidement, un petit focus sur la signature électronique. Vous pouvez suivre donc l'état d'avancement de l'ensemble des signatures lorsque celui-ci, lorsque ces dernières est déclenchée et que vous pouvez aussi télécharger le contrat lorsque toutes les signatures sont collectées. Il faut d'abord compléter le dossier. Ensuite, vous allez déclencher donc là déclencher la signature, vous allez avoir une notification par mail, on va vous demander de vous, de vous authentifier ensuite, vous reviendrez sur Célia pour ajouter la, la Convention de formation.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 13:25

Et vous cliquez sur télétransmission pour pouvoir télétransmettre le dossier. Au service administratif sur le mode signature papier, il suffit de de les télécharger donc le contrat qui a été dûment rempli au préalable et ainsi de le faire signer par l'ensemble des signataires et ensuite passer à l'étape suivante lorsque toutes les signatures ont été recueillies.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 13:50

Arrivé ensuite l'étape des pièces justificatives.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 14:04

Et vous pouvez à tout moment corriger le contrat, donc à tout moment, à partir du moment où vous avez saisi le Cerfa, vous pouvez cliquer sur corriger s'il y a eu une erreur sur une des dates, si un des signataires en fait s'aperçoit qu'il y a un qu'il y a un souci sur le contrat. Vous avez la possibilité de corriger donc de retourner à l'étape cerfa pour pouvoir justement corriger les erreurs sur les champs, les champs détectés et ensuite recommencer la procédure de signature.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 14:37

Enfin, la dernière étape, il y a le bouton télétransmettre qui enverra donc le dossier à l'application de gestion des contrats d'apprentissage. Qui AG cap de votre adresse ou dedans ? Ensuite, un numéro de dossier vous permettra d'échanger avec les services administratifs et avec l'assistance une fois déposé par votre DEETS. Le contrat obtiendra un numéro de dépôt et vous serez notifié.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 15:02

Vous pouvez aussi suivre l'avancement de vos contrats avec notamment le statut de de vos dossiers.

Et nous avons aussi mis en place en fait une fonctionnalité qui permet à.

Au service de l'État de retourner une demande de complément si par exemple, il manque la convention de formation où il y a une erreur sur une période de rémunération. Le dossier donc passe donc en attente de complément, vous visualisez le contrat dans le contrat, les modifications demandées et vous pouvez alors modifier le contrat en cliquant sur modifier le. Le dossier donc repassera au statut brouillon et vous pourrez recommencer toute la procédure pour le renvoyer.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 15:45

Je voulais aussi vous montrer rapidement où se trouvait le bouton partage parce qu'on en a parlé un peu plus haut et notamment dans la vidéo, pour partager ce contrat avec vos collaborateurs.



**GASMI, Nawelle (DGEFP)** 16:02

Et enfin, nous avons, si vous avez des questions, un portail de l'assistance, vous êtes-vous ai mis à disposition pour justement renseigner soit le formulaire ou alors composer le numéro et des. Une équipe d'assistance répondre à l'ensemble de vos questions.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

de l'assistance. Aussi, le mode opératoire des contrats de enfin de la plateforme Célia et l'ensemble des webinaires qui a déjà été menés au sein de la DGAFP, sur laquelle Catherine a aussi participé sur ces webinaires. Voilà pour ma part, je vous remercie pour votre attention et donc je repasse la main. Je pense à Catherine.

**CR Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 16:50**

Oui, merci beaucoup **Nawelle**. Pour cette présentation de cette belle plateforme qui permet de simplifier la passation des contrats d'apprentissage et surtout d'accélérer la procédure. Alors on a déjà quelques questions, peut-être qu'on peut y répondre très rapidement avant de passer à la suite puisque ce sont des questions qui concernent Célia, on nous pose la compatibilité de Célia avec d'autres systèmes qui sont notamment utilisés par les CFA ou les ministères.

 **GASMI, Nawelle (DGEFP) 16:50**

Alors effectivement, il y a eu beaucoup de sujets autour des CFA qui disposent déjà,, de plateformes de saisie, mais ce sont des plateformes qui ne permettent pas de télétransmettre en fait les cerfa au sein de l'application. justement pour essayer de rapprocher en fait et donc de connecter l'ensemble de ces plateformes, que ça soit des CFA ou aussi en plus largement le CNFPT pour éviter en fait cette double saisie et encore améliorer en fait ce taux de dématérialisation.

**CR Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 18:04**

Merci il y a d'autres questions, mais voilà, le temps nous est compté. Donc si vous avez d'autres questions, vous pouvez les adresser au service utilisateur de Célia et je voudrais rajouter que c'est une plateforme évolutive. N'hésitez pas à faire remonter vos besoins et la plateforme s'adapte au fil du temps pour répondre à ces besoins. Je passe désormais la parole à Marion Martin qui est donc responsable de projet apprentissage et égalité des chances à la DGAFP.

**MD Marion Martin DGAFP 18:41**

Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous m'entendez bien. Moi j'ai vu qu'on avait pris un tout petit peu de retard donc je vais essayer d'accélérer un peu le tempo.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

vous, ce sera de toute façon assez rapide. Moi mon objectif aujourd'hui c'était de vous représenter les fondamentaux de l'apprentissage dans la fonction publique avant de passer la parole à Nathanaël pour faire vraiment un focus sur le recrutement des apprentis en situation de handicap.

Donc, les fondamentaux de l'apprentissage dans la fonction publique, donc Catherine l'a rappelé en introduction, on a cette nouvelle circulaire de la Première ministre qui fixe des objectifs qui sont renforcés en termes de recrutement, que ce soit pour les employeurs territoriaux, hospitaliers ou de la fonction publique de l'État, avec l'objectif pour l'État d'aller jusqu'à 25000 contrats d'ici la fin du parent d'ici la fin du quinquennat. Donc si on se place du point de vue de l'apprenti, qu'est-ce que ça représente un contrat d'apprentissage dans la fonction publique ?

MD

**Marion Martin DGAFP** 19:41

Ce qu'on dit généralement aux jeunes étudiants qui veulent faire un apprentissage, c'est que c'est possible et que ça existe et un certain nombre d'entre eux ne savent pas que c'est possible de faire de l'apprentissage dans la fonction publique, donc ce qu'on leur explique, c'est que ça va être un contrat qui reste un contrat donc de droit privé conclu sous l'empire du code du travail qui va leur permettre d'avoir les mêmes conditions d'accueil, les mêmes droits, les mêmes conditions d'emploi que les agents de la structure, donc en l'occurrence, les agents de la structure publique.

MD

**Marion Martin DGAFP** 20:14

Ensuite, c'est un contrat qui va permettre donc d'être en formation, comme le disait Catherine en introduction, donc à la fois dans sa structure d'alternance et en même temps dans son CFA pour avoir des cours et continuer à acquérir des connaissances et des compétences. Et c'est un contrat qui va surtout permettre d'être rémunéré donc ça c'est un point important. Les apprentis sont rémunérés entre 27% et 100% du SMIC en fonction de leur âge et en fonction de de la durée de leur contrat.

MD

**Marion Martin DGAFP** 20:44



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

SMIC va varier. Donc ça, c'est un point qui est important. Et ensuite, évidemment

l'apprenti va être suivi pendant toute sa formation par un maître d'apprentissage qui va donc le faire progresser, lui apprendre des choses sur son lieu de travail, l'apprentissage, donc ça concerne aussi tous les niveaux de diplôme, du CAP jusqu'au doctorat dans la plupart chez la plupart des employeurs publics. On va vraiment trouver toute la représentation, des niveaux de diplôme et également sur toutes les filières que l'on peut que l'on peut imaginer notamment. Évidemment, la filière numérique qui est une filière actuellement en tension. Donc actuellement, on recrute beaucoup d'apprentis sur la filière numérique, d'où la fixation d'objectifs dans la circulaire du 10 mars pour recruter 10% d'apprentis de cette filière, un petit peu spécifique et enfin, j'ai oublié de préciser que l'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans, avec des conditions un peu plus spécifiques pour les personnes en situation de handicap. Mais on y viendra, on y viendra après on ensuite côté employeur peut être ce qui vous intéresse le plus, donc quand on est employeur public on peut évidemment recruter des apprentis, c'est déjà le cas et pour nous les grandes étapes alors je pense qu'on peut passer peut-être aux slides suivantes.

**MD Marion Martin DGAFP 22:02**

Les grandes étapes qui vont constituer le recrutement de l'apprenti, c'est tout d'abord, évidemment l'élaboration de la fiche de poste de cet apprenti et ensuite la publication de cette fiche de poste sur le site passé place de l'apprentissage et des stages, qui est accessible via le portail Choisir le service public qui est le site donc de référencement des offres de contrat, soit de soit de de de travail, soit d'apprentissage dans la dans la fonction publique. Donc on vous invite, si ce n'est pas déjà le cas, à publier de façon systématique toutes vos offres d'apprentissage.

**MD Marion Martin DGAFP 22:35**

Sur place puisque nous, au niveau de la déjà FP, on va faire ce le relais de cette plateforme auprès des jeunes dans les différentes campagnes de communication donc on a la plupart des jeunes qui s'y connectent pour trouver un contrat de un contrat d'apprentissage donc côté employeur voilà déjà dans un premier temps publié cette



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

fiche de poste sur passe et ensuite les obligations qui sont dévolues à à l'employeur dans le cadre du recrutement d'un apprenti. C'est bien évidemment donc l'accueillir dans de bonnes conditions.

On a aussi l'aspect plus financier puisque pour ce qui concerne la fonction publique de l'État, les employeurs doivent payer les frais de formation auprès du CFA. Vous savez que les employeurs publics ne sont pas soumis à la taxe d'apprentissage, ce qui a ce qui, ce qui implique que les frais de formation sont versés directement au CFAYA des mécanismes de financement qui sont qui sont mis en place pour justement avoir des aides que ce soit pour la fonction publique de l'État ou pour la fonction publique territoriale avec un circuit de financement.

**MD Marion Martin DGAFP 23:36**

Il y a le CNFPT pour la prise en charge à 100% des frais de formation avec les CFA. Ensuite, côté employeur, ce que l'on peut dire c'est que comme je le disais pour les apprentis, y a un maître d'apprentissage qui est mis à disposition donc qui va suivre le, l'apprenti et pour ceux qui ne le savent pas encore pour la fonction publique de l'État, on a mis en place une prime de 500€ par an pour les mettre d'apprentissage. Voilà donc les personnes qui souhaitent s'impliquer sur ces fonctions perçoivent une prime de de de 500,00€ par an.

**MD Marion Martin DGAFP 24:08**

Voilà un peu ce que je pouvais redire par rapport aux fondamentaux sur le l'apprentissage dans la fonction publique, donc nous on souhaite vraiment aussi pouvoir vous accompagner dans la mise en place de ces de ces contrats. Donc on a évidemment vu l'outil Célia qui est un outil très précieux pour la dématérialisation des contrats et là simplification des procédures. On a également publié vous la retrouverez donc sur notre site sur la page apprentissage. Une grille des coups de référence entre l'employeur.

Et le CFA, c'est une grille qui va vous permettre de vous orienter sur les coûts de



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

formation, selon des fourchettes hautes et basses, pour pouvoir ensuite aller négocier avec les CFA sur les frais de de formation de vos apprentis. Et enfin on a le guide de l'apprentissage qui dit donc, qui est disponible également en ligne, qui va, qui est vraiment un vadémécum sur la procédure de recrutement d'un apprenti et d'accueil. Ce guide, je précise, va être bientôt mis à jour et sera donc je pense d'ici la rentrée de septembre, republier sur le site.

Et voilà d'ores et déjà la réglementation ayant assez peu évolué sur le sujet. Vous pouvez néanmoins consulter le précédent guide, qui date de 2020. Et voilà qui va vraiment vous donner toutes les étapes de façon plus détaillée que je ne l'ai fait pour recruter. Accueillir un apprenti chez vous dans de dans de bonnes conditions, voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ces par rapport à ces questions. Et du coup je passe la parole à Nathanaël, qui va pouvoir plus faire un focus sur les apprentis en situation de handicap.

Bonjour à toutes et tous peut être pour vous rappeler quelques spécificités réglementaires liées à l'apprentissage, déplacements en situation de handicap. L'apprentissage est accessible sans limite d'âge pour les personnes en situation de de handicap, en premier lieu et la 2nde spécificité concerne la durée maximale du contrat qui est portée à 4 ans pour les personnes en situation de handicap.

**MD Marion Martin DGAFP 26:06**

Par ailleurs, Marion vous a évoqué les objectifs volontaristes qui avaient été fixés aux différents employeurs publics en matière d'apprentissage, ces objectifs comprennent un volet concernant plus particulièrement l'apprentissage des personnes en situation de handicap.

Puisque un objectif de 6% de recrutement d'apprentis en situation de handicap a été fixé par la circulaire du 13 mars 2022 23, pardon ?



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**



**Marion Martin DGAFP** 26:32

Cet engagement a été confirmé récemment par le président de la République et l'ensemble du gouvernement lors de la conférence nationale du handicap du 26 avril dernier. Donc il y a vraiment un portage politique très fort sur le recrutement des personnes en situation de handicap.

**MD**

**Marion Martin DGAFP** 26:49

Par ailleurs, à cet âge le, ces objectifs très ambitieux en matière de de recrutement d'apprentis en situation de handicap sont accompagnés par une offre de service du FPHP.

**MD**

**Marion Martin DGAFP** 27:03

Qui est très forte en matière d'apprentis en situation d'accompagnement des apprentis en situation de handicap.

C'est cette offre de service sur l'apprentissage représente d'ailleurs le premier poste de dépenses du fait.

Alors vous trouverez cette offre de manière très détaillée et ces conditions de de mobilisation sur le site. Mais très rapidement pour vous en donner, peut-être les principales composantes. Cet accompagnement comprend un versement à l'employeur public d'une indemnité représentant 80% de la rémunération brute et des charges patronales durant toute la compte de toute la durée du contraire de l'apprentissage..

**MD**

**Marion Martin DGAFP** 28:10

Également sur prescription de la médecine du travail, une prise en charge du surcoût de l'aménagement situé dans le centre de formation même de l'apprenti.

Ça peut également concerner une indemnité versée à l'employeur pour compenser les heures de tutorat qui seraient exercées par le maître d'apprentissage et en dernier lieu, je vous signale également l'existence d'une aide qui consiste au versement, à l'employeur public d'une prime à l'insertion à l'issue du contrat d'apprentissage



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Un contrat d'apprentissage se conclut par une pérennisation de la présence de l'apprenti au sein des services, qu'il s'agisse d'un contrat à durée déterminée ou d'une titularisation de la fonction publique qui me fait une transition avec le dernier point que je souhaitais aborder auprès de vous, c'est un dispositif innovant qui a été mis en place par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. C'est un dispositif expérimental.

**MD Marion Martin DGAFP 29:26**

En situation de handicap ayant effectué son contrat dans d'apprentissage au sein du secteur non-industriel et commercial.

C'est donc un dispositif dérogatoire puisqu'il permet la titularisation directe au sein de la fonction publique à partir d'un contrat de droit privé.

**MD Marion Martin DGAFP 29:44**

Et ce dispositif a été décliné par voie réglementaire par le décret du 5 mai 2020. C'est un dispositif qui fait l'objet également d'une attention toute particulière des pouvoirs publics et de la direction générale de l'administration, et nous nous efforçons de mobiliser l'ensemble des employeurs publics pour sa mise en œuvre, sachant que ce dispositif concerne, je précise, les 3 versions de la fonction publique. Et qu'il est donc qu'il repose bien entendu sur le une démarche volontaire de l'apprenti.

Qui n'a aucun caractère automatique puisque l'employeur peut ou pas mettre en œuvre ce dispositif, notamment en fonction de la possibilité dont il dispose un moment donné, d'identifier à la fois un emploi budgétaire vacant.

**MD Marion Martin DGAFP 30:41**

Et une offre de de poste qui convienne à la personne en situation de handicap. Et que ce dispositif repose sur des quelques bouts de verres dans le dispositif réglementaire sur quelques éléments clés, notamment une information.

Voilà ce que je souhaitais vous indiquer sur les spécificités de l'apprentissage des personnes en situation de handicap. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

**CR Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 31:25**



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Un grand merci Marion pour cette présentation très claire du développement de l'apprentissage dans la fonction publique et à Nathanaël également. Pour ce focus sur les apprentis en situation de handicap et notamment sur ce dispositif très intéressant expérimental qui permet de titulariser en apprenti en situation de handicap à l'issue de son contrat d'apprentissage.

Voilà, c'est vraiment une réelle opportunité, tant pour les employeurs que pour les employés concernés, et on ne peut que vous encourager à le mettre en place. Peut être, avant de prendre les questions, on peut poursuivre sur l'a.

Ordre du jour sauf si vous voulez répondre tout de suite, on enchaîne, donc je passe la parole désormais à Florence Combes sous directrice de la gestion des personnels au ministère des armées qui vient nous présenter comment se passe l'apprentissage au ministère des armées ?

Madame COMBE, nous vous laissons la parole.

AP

**Amandine Pechalat (Invité)** 34:04

Bonjour à tous, donc je suis là pour présenter les éléments ou la pratique. Plus exactement du ministère des armées chez qui il est de tradition effectivement d'accueillir les jeunes et de participer à leur développement, donc depuis très longtemps. Je l'avais déjà dit lors d'un séminaire avec l'exemple l'école des mousmes qui datent de très longtemps, c'est pour la raison pour laquelle, dès lors qu'il y a eu.

AP

**Amandine Pechalat (Invité)** 34:36

S'est mis en place de ces campagnes d'apprentissage. Le ministère des armées, à l'époque ministre de la défense, s'y inscrit et nous avons depuis 2020 à peu près 2000 apprentis présents, avec une croissance progressive de ce chiffre puisque nous sommes arrivés cette année à 3200 apprentis et nous lançons la campagne 23 24 ou bien évidemment, conformément à ce qui a été évoqué, nous avons une hausse de 15% de de notre cible.

Et nous pensons monter jusqu'en 2025 2026 après de 4000 apprentis recrutés par an,



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ce qui présente un périmètre assez considérable très ambitieux, qui nous obligé de travailler tous les axes qui ont été développés, à savoir la publicité.

La nature des postes qui sont occupés, y a le sujet des apprentissages qui pour nous aussi un sujet très prégnant. Autant d'apprentis, ça veut dire qu'il faut autant de maître d'apprentissage qu'il faut aussi valoriser la fonction de maître d'apprentissage. Nous ciblons tous les métiers avec bien évidemment là aussi, en sous-jacent l'objectif de 10% de de, de d'apprentis dans le périmètre, des systèmes d'information et des communications.

**AP Amandine Pechalat (Invité) 35:59**

Si cible que je dois dire qui est facilement atteignable parce que nos besoins dans le domaine sont relativement importants et nous sommes très impliqués dans le recrutement des apprentis cycles, mais il n'y a pas que ce champ là qui pour nous est prioritaire. Il y a aussi des champs tels que le renseignement, la cyber, le maintien en condition opérationnelle, donc vous pouvez comprendre au regard de mes propos que ce sont des champs de haute technicité, souvent en concurrence avec le secteur privé et non pas avec le secteur public, donc pour arriver à tout ça, nous avons aussi un gros travail avec des CFA.

Et nous essayons de conventionner au plus possible parce que tout ça a un coup, un coup non seulement masse salariale, qui est liée au au contrat qu'on avait oublié tout à l'heure avec les coûts en fonction des diplômes et des âges, mais aussi le coût. Formation en t 3 qui lui est relativement élevée en fonction de la nature des contrats que l'on passe puisque plus on va dans la technicité, plus les contrats de formation sont relativement élevés, donc nous avons mis en place toute une organisation, tout un processus.

**AP Amandine Pechalat (Invité) 37:01**

Qui nous permet de jouer sur tous les leviers pour en tirer le maximum et atteindre la cible qui qui, qui nous a été fixée ? Jusqu'à présent, nous avons toujours atteint notre cible.

Voilà, nous espérons continuer cette année, nous sommes amenés à mi-chemin, mais c'est tout à fait normal, c'est à dire que nous avons dans la masse des recrutements effectués, 1400 nouveaux contrats et établir, et nous n'avons seulement établi 400. Mais le gros de ces recrutements se se se situe à cette à la présente période. On sait



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

En septembre, pendant l'été jusqu'au mois de septembre jusqu'au mois d'octobre, on va avoir un coup d'accélérateur sur le sujet.

**AP** **Amandine Pechalat (Invité)** 37:42

Et que pour le coup, la cible sera à tête plutôt vers le mois d'octobre ou vers le mois de novembre. Voilà ce que je pouvais vous dire de manière très accélérée parce que j'ai vu que le temps avançait.

**AP** **Amandine Pechalat (Invité)** 37:55

Ce que je rajouterais, ce que nous sommes ouverts sur tout le territoire, aussi dans les départements d'outre-mer.

Voilà, je vois pas d'autres éléments importants à à vous évoquer. Je reste plutôt à votre disposition si vous avez effectivement des questions.

**CR** **Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 38:16

Merci beaucoup pour cette présentation très claire de l'expérience ancienne du ministère des armées. Sur l'accueil d'apprentis. On prendra peut-être l'ensemble des questions.

**AP** **Amandine Pechalat (Invité)** 38:25

Le ministère a encore un défi par rapport à l'accueil Je pense que ce qui est important c'est de savoir aussi accueillir l'apprenti. Le défi. Aujourd'hui, il est dans le le garder, c'est à dire faire en sorte que le dit apprenti reste et intégré le ministère, soit en tant que fonctionnaire, soit en tant que contractuel, mais en tout cas de de lui assurer une perspective professionnelle.

**AP** **Amandine Pechalat (Invité)** 38:59

Dans la pratique actuelle, nous avons à peu près 20% des apprentis qui sont aujourd'hui recrutés. L'objectif, c'est d'être 100%.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 39:42

Merci, Merci beaucoup pour cette présentation intéressante de votre expérience. Oui le recrutement durable des apprentis à l'issue de leur apprentissage et c'est un enjeu que sur lequel la DGAFP il se penche actuellement. Voilà par delà le dispositif expérimental des qui s'adresse uniquement aux apprentis en situation de handicap pour le moment.

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 40:09

Je passe la parole maintenant à Manon Gauvin qui est apprentie à la déjà FB et. Manon.

**GM** Govin Manon (DGAFP) (Invité) 40:19

Oui, Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien ?

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 40:21

Bonjour.

Parfaitement, on vous écoute.

**GM** Govin Manon (DGAFP) (Invité) 40:24

Super Ben écoutez, je vais être très rapide de mon côté donc moi je m'appelle Manon Gauvin et je suis actuellement apprentie au sein de la direction générale de l'administration et de la fonction publique dans le cadre de ma 2e année de formation. Donc 2e année de master donc spécialisée en information et communication, notamment autour de l'usage du numérique, de l'innovation et de la communication. Et donc j'ai rejoint la DGAFP pour une durée d'un an, donc depuis 7 mois l'année dernière et jusqu'à septembre cette année donc, il me reste près de 3 mois, donc ça passe très vite.

Et un peu pour résumer un peu cette année d'apprentissage, je dirais qu'au départ, je ne savais pas du tout que je pouvais faire. Bah mon apprentissage au sein de la fonction publique, je suis un peu tombée par hasard sur le portail en fait des stages et l'apprentissage et c'est là que j'ai réalisé en fait le nombre d'offres qu'il



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

en fait déjà pour faire son apprentissage au sein de la fonction publique et notamment dans mon domaine, à savoir la communication et le numérique. Et donc j'ai tout de suite candidate et donc me voilà aujourd'hui au centre de la déjà FP et donc au sein même de la DGAFP. J'ai rejoint l'équipe. Choisir le service public, donc en charge du site.

**GM Govin Manon (DGAFP) (Invité) 41:31**

Ca m'a permis en fait déjà de prendre en compétences dans plusieurs domaines, à savoir le développement d'un site, la gestion d'un site, les candidats mais également toute la partie éditoriale, donc vraiment, qui est attiré à ma formation, à savoir la communication sur la gestion de créer une actualité, de faire de la communication autour d'un site et à côté de ça, j'ai pu participer à de nombreux événements comme notamment le salon de l'emploi public où j'ai pu participer à cette organisation, mais également à des conférences bien comme celles-ci aujourd'hui ou encore à des vidéos dans le cadre de mon apprentissage, donc c'était plutôt très formateur sur ce point de vue là. Et de l'autre côté faire mon apprentissage au sein de la fonction publique. Ça m'a permis aussi de d'en apprendre beaucoup plus sur comment fonctionne la fonction publique. On apprend plus sur son organisation et également en fait d'apprendre vraiment tous les corps de métiers possibles et envisageables dans la fonction publique. Donc pourquoi pas continuer là-dedans ? À l'issue de mon master

**CR Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 42:37**

Merci Manon pour ce témoignage très positif sur l'apprentissage. On est ravi d'ailleurs de de t'avoir avec nous.

Alors je vous propose maintenant de de prendre les questions, est-ce que.

Est-ce que voilà, est-ce qu'il y a des questions ? Il y en a déjà un certain nombre dans le tchat,



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Lib  
Égali  
Fraternité

**BOUIDMARENE, Abia (DR-PACA) 43:30**

Bonjour à tous, Bonjour Madame Leroy, je suis, la référence apprentissage PACA.

Nous avons reçu une circulaire du 10 mars, sur la promotion de l'emploi public, les volumes ne sont pas indiqués. Je voudrais savoir si dans ces chiffres si vous avez une visibilité sur leur répartition au niveau territorial, entre les régions ou entre les départements parce que nous avons un tableau générique et ma 2<sup>de</sup> question comme ça je vous la poste tout de suite, c'est juste que j'aurais besoin d'avoir une clarification sur le financement du salaire chargé de l'apprenti ? Si je comprends bien dans la circulaire du 10 mars chaque ministère finance l'intégralité du coût salaire.

Et que les crédits que nous, on prévoit dans le cas de la pressage 3000,05€, 1000€ pour la filière numérique, cela vient en déduction de vos crédits.

**CR**

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 44:45**

Alors ça, s'agissant des objectifs qui sont prévus par là circulaire.

Sur la fonction publique de l'État, ils sont en effet ventilés par département ministériel et ce sont des objectifs qui s'imposent au ministère. Ce sont les ministères qui en sont comptables Ils sont globalisés sur l'ensemble du territoire donc on a pas de sous objectif par région ou par département.

**CR**

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 45:18**

S'agissant de la fonction publique territoriale, les objectifs sont en cours de négociation ou négocié avec le CNFPT.

Voilà, je ne pourrai pas vous en dire davantage à ce stade. Ça, je sens des salaires des apprentis. Ils sont en effet à la charge des employeurs Voilà.

**CR**

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 45:41**

Sauf pour les apprentis en situation de handicap, pour lesquels l'employeur peut solliciter une aide du FIPH. Mais cela ne concerne tous les apprentis en situation de handicap. L'aide que qui était indiquée dans la circulaire qui se monte à 3000€.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 46:00

Elle est aujourd'hui prévue uniquement pour les coûts de formation des apprentis de la fonction publique d'État.

Pour obtenir ces aides, parce que il y a beaucoup de questions sur les modalités de leur mobilisation, il faut en réalité s'adresser à la direction du budget, leur via les autorités de tutelle, pour les établissements publics, pour négocier avec la direction du budget. Une hausse des crédits qui sont alloués aux employeurs publics pour la prise en charge de ces coûts de formation.

Donc, en pratique, il faut chiffrer ces cours de formation et que les ministères de tutelle ou les voilà les ministères quand il s'agit de leur propre apprenti, aillent demander aux la direction du budget une hausse de leur crédit réservé à la formation à hauteur des montants

**BA** BOUIDMARENE, Abla (DR-PACA) 47:06

Donc chaque ministère dispose d'une enveloppe qui lui est propre.  
Pour recruter son quota d'apprentis ?

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 47:16

Je laisse la parole à Marion, qui va vous préciser les choses.

**MD** Marion Martin DGAFP 47:27

je vois qu'il y a beaucoup de questions sur les aides, sur les aides financières, j'essaye de répondre en même temps dans le chat.. La réponse qui nous a été faite par la direction du budget, qui donc pilote le volet évidemment budgétaire, de la prise en charge des frais de formation des apprentis ? Chaque ministère de tutelle, donc pour les services déconcentrés, ça va remonter par vos autorités, par vos autorités de tutelle pour l'année 2023.

Les frais, les frais de formation vont être pris sur les budgets formations professionnelles, donc pour la prise en charge des frais de formation des apprentis.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**



Marion Martin DGAFP 48:06

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Dans, dans la limite de ce qui est déjà prévu, il y aura une régularisation en fin d'année qui sera donc négociée directement avec la direction du budget par vos autorités de tutelle. Donc après il faut voir vraiment. Selon l'organisation de chaque ministère, nous, à notre niveau, malheureusement on n'est pas sur un programme du ministère de la transformation et de la fonction publique. C'est vraiment sur chaque programme ministériel que les frais de formation vont être pris donc il faut vraiment que vous rapprochiez de vos de vos autorités de de tutelle pour voir ce point avec eux.

Ça, c'est uniquement pour l'année 2023 donc avec une régularisation en fin d'année, c'est ce que nous a indiqué la direction du budget à partir de 2024, il y aura une anticipation qui sera faite du coup. Alors sous quelle format ? On ne le sait pas encore, mais avec l'idée que les donc là, les ces frais de formation vont être négociés dès le début de l'année dans le cadre des dialogues de gestion, en fonction du nombre d'apprentis à recruter, avec une enveloppe supplémentaire qui sera donc du coup attribuée à chaque ministère sur les budgets de formation professionnelle pour comment dirais-je ? Pour englober ces, les frais de formation de des apprentis. Voilà donc à ce stade, ce sont les informations dont on dispose de la part de de la direction du budget. Donc on peut, vous pouvez, je vais vous mettre l'adresse dans le chat, notre adresse à nous, vous pouvez nous écrire mais voilà, à ce stade on a, on est, on est aussi en attente des voilà de la tuyauterie budgétaire de la part de la direction du budget.

CR

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 49:44

Merci beaucoup, Marion pour ces précisions très claires, est-ce qu'il y a une autre question ?

CR

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 50:00

Alors dans le chat, on nous pose la question sur les leviers pour maintenir des apprentis dans la fonction publique. Alors Marion a déjà répondu dans le tchat.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

Oui, il y a des mainlevées, alors il y a des élèves que je ne vois pas.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 51:03

La prime pour les mettre d'apprentissage ?

Euh euh, c'est ce sont les ministères qui la financent.

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 51:53

Alors on vous écoute ?

**SD** Sylvie DEGLOS 52:00

Vous m'entendez ?

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 52:02

Ça y est, on vous entend ?

**SD** Sylvie DEGLOS 52:03

Sylvie, voilà Bonjour, j'ai, j'avais mis la la question dans le chat, je reviens un peu à la charge parce qu'on a un petit peu embêté, donc on est CFA, on devrait avoir une élève qui rentre et qui devrait dépendre du CNFPT sauf qu'il y avait des demandes à faire par les communes et communautés de communes. Et si Boss et cetera avant le 31 mars 2023.

Est-ce qu'il y a des moyens de recours puisque là on nous dit on a le CFA, c'est nous, donc on peut prendre un jeune, la jeune est acceptée, elle a fait un très bon stage et là on nous dit que le budget est en clôture, on ne pourra pas débloquer l'argent pour cette jeune, est-ce qu'il y a des moyens de recours ? Est-ce que vous avez des pistes par rapport au CNFPT éventuellement ?

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 52:50

Alors vraiment réellement pour la fonction publique territoriale, c'est le CNFPT qui est à la manœuvre. Elle a déjà FP on voilà, on peut difficilement intervenir là-dessus,



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

En cas de recours, on ne peut que vous conseiller de voilà de de vous adresser au CNFPT une liste de tous les référents régionaux du CNFPT qui est disponible sur leur site internet. Donc selon la région dans laquelle vous êtes, moi ce que je vous conseille de faire, c'est de vous adresser directement au référent apprenti.

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 53:24

. Si je comprends bien, c'est un problème de de financement de la part de la mairie. Donc là il faut voir s'ils peuvent débloquer, débloquer une aide pour pour prendre en charge les frais de formation.

**SD** Sylvie DEGLOS 53:43

Ouais mais c'est exactement ça et on a déjà pris contact avec le CNFPT qui nous dit que c'est trop tard.

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 53:49

Ah bon bah alors,. Ouais, surtout s'il y a une décision qui a été prise par le CNFPT.

**SD** Sylvie DEGLOS 53:58

Oui.

J'imagine, oui.

**SD** Sylvie DEGLOS 54:05

Mais en fait, ça fait court, ça fait court pour les communes, on peut pas leur dire que on lance l'apprentissage. Et puis lance enfin donner des délais aussi courts pour qu'elles puissent se retourner. Je pense que même si ils arrivent à à lancer des des, des budgétisation c'est quand même.

**SD** Sylvie DEGLOS 54:23

C'est quand même très court pour les communes, mais j'imagine que c'est la même chose pour un hôpital.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 54:31

Ben en fait, ça dépend, ça dépend ce qui est, ce qui a été demandé, mais en l'occurrence, si la mairie s'y est pris au dernier moment pour le financement de de son apprenti. Oui, ça peut poser des difficultés, hein. Nous, c'est vrai que on demande toujours en tout cas pour les employeurs de l'État, de d'anticiper au maximum sur les recrutements.

**SD** Sylvie DEGLOS 54:50

Mais alors, sachant que 1CFA enfin nous en tout cas on, on commence nos formations en septembre, donc il faut aussi que le le, le, les, les oreilles. Enfin le le CNFPT ou le. La DGAFP face face aussi. Attention, on est sur un niveau bac donc voilà, il faut aussi regarder comment travaillent les CFA.

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 55:10

Mais on en fait en général, nous, les, les, les campagnes de recrutement vont alors. Je parle vraiment pour la fonction publique de l'État. Je veux pas non plus parler au nom des des autres employeurs publics, mais en général à partir de février mars, les campagnes de recrutement d'apprentis pour la rentrée scolaire de septembre nous d'ailleurs c'est, on est fortement mobilisé par rapport aux campagnes de communication en général, on commence à lancer la campagne à partir de février mars. Des contrats qui sont conclus en avril, mai et l'apprenti qui arrive en septembre.

**SD** Sylvie DEGLOS 55:20

Oui, bien sûr.

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 55:39

En général, c'est, c'est comme ça que ça se passe, mais bon, voilà, y a plus toujours y avoir des le cas exceptionnel donc là malheureusement nous on pourra pas enfin, si vous si besoin, envoyez moi un mail sur l'adresse fonctionnelle, mais on pourra pas forcément agir à notre niveau.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**SD** Sylvie DEGLOS 55:47

Oui oui, moi je comprends.

Entendu mais en tout cas, c'est gentil de votre réponse, merci.

**CR**

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 55:57

Merci.

**CR**

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 56:00

Merci Marion pour cette réponse très bien, très précise. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On a oui.

Alors on a des questions sur pass.

Donc, avec des questions sur ce que les candidats sont obligés de postuler sur pass, la réponse est non. Mais il n'y a pas de module de candidature en ligne. Et si vous voulez obtenir des codes pour pouvoir publier vos offres sur passe, il faut adresser un message à l'assistance utilisateur qui est sur le site pass.

**CR**

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 56:52

On a une main levée dans le chat alors une main levée Madame Leroux, Madame Leroux, ce que vous voulez poser votre question, et ce sera la dernière question, parce qu'on arrive du au terme du délai qui nous était imparti, du temps qui nous était imparti.

**CR**

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité)** 57:50

Hum, ce qu'on peut faire, c'est que comme le webinaire a été enregistré, sauf erreur de ma part, on va reprendre enfin toutes les questions qui ont été posées dans le tchat, et peut-être on fera enverra un document avec les les réponses peut être on pourra le publier que voilà une une petite FQ qu'on publiera sur le site de la DGEFP à l'endroit où vous avez trouvé le lien pour vous connecter au webinaire.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CR

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 58:20**

Je sais pas si ça convient à tout le monde, mais parce que là il y a énormément de questions et voilà. Malheureusement je pense qu'on aura pas le temps de répondre à tout le monde. J'ai essayé de répondre pas mal dans le tchat mais impossible de répondre et ça répond d'ailleurs à une question, qui était, aurons-nous une FAQ un jour ? Alors on s'y du coup, on s'y engage. Voilà après bon, la FTQ, c'est toujours pareil, il y a toujours le cas particulier auquel on peut pas répondre. Je vous invite vraiment à aller consulter le guide de l'apprentissage dans la fonction publique qui répond déjà à beaucoup de questions qui ont été posées. Je pense notamment aux questions sur les zazas.

CR

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 58:51**

Sur les conditions d'accueil, sur les formations qui sont possibles pour les apprentis, y a beaucoup de choses qui existent déjà. On va reprendre les questions qui ont été posées dans le dans le chat et on publiera vraiment une FAQ suite à ce webinaire. Mais après vraiment, on vous encourage, on vous invite à aller consulter aussi les outils qui existent déjà et qui vous permettront d'avoir déjà beaucoup d'informations sur sur le recrutement des des apprentis.

CR

**Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 59:17**

Alors une réponse à une dernière question sur Célia, tous les employeurs publics ont vocation à utiliser Célia quel que soit le ministère et de la même façon, tous les employeurs publics, quel que soit le ministère, et quel que soit le versant, ont vocation à utiliser le site pass. Donc il ne me reste plus qu'à. On va clore du coup CE webinaire, je m'adresse à un grand merci à l'ensemble des intervenants. Voilà qui ont rendu ce webinaire.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 59:55

Il y a une adresse mail générique à laquelle vous pouvez aussi adresser vos questions et on se fait un devoir d'y répondre le plus rapidement possible.

**CR** Catherine LE ROY (DGAFP) (Invité) 1:00:10

Je vous souhaite une excellente journée. Merci pour votre présence. Et puis donc voilà, on espère que vous allez recruter beaucoup d'apprentis.